

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 28 Février 2022

Le Lundi 28 Février 2022 à 20 h , le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Epic s'est réuni à la salle des fêtes de Boisse-Penchat, , en raison des prescriptions sanitaires liées à la crise du covid-19, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	18
Membres du Comité de Direction suppléés :	07
Date de convocation :	21/02/2022

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires titulaires** : M. Francis CAYRON, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, Mme Evelyne CALMETTE, M. Roland JOFFRE, M. Jean-Michel REYNES.

-**Collège des élus communautaires suppléants** : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Cécile PRONZAC.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, Mme Bérengère ROLS, M. Roger LESCURE, M. André ROMIGUIERE, Mme Stéphanie ROQUES.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants** : Mme Isabelle LEFILLEUL, Mme Florence AUBLE, M. Marc PORTE, M. Francis MAZARS, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Etaient absents excusés :

-**Elus communautaires Titulaires et Suppléants** : M. Laurent ALEXANDRE, Mme Virginie AGUIAR, Mme Laurence WENZKE, Mr Jean-François DELCLAUX.

-**Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants** : Mme Monique ROBERTIES, M. Claude CHASTAND, Mme Sabine GODIN, Mr Jean-Pierre VAUR.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

PERSONNEL FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Au niveau du fonctionnement des équipements touristiques notamment du bateau et de terra olt, un agent va faire valoir ses droits à la retraite au 31/07/2022. Il était à temps complet en CDI et relevait du droit privé de la convention nationale des Organismes de Tourisme. Il convient donc d'anticiper le fonctionnement pour la saison à venir.

Les missions réalisées par l'agent étaient sur terra olt :

- Scénographie de l'espace avec une cour, un parcours de 10 salles, un accueil/boutique et travaux d'aménagements, amélioration des salles
- Programmation et réglages et techniques des appareils et du système de visite
- Maintenance
- Accueil du public – très fonctionnel avec une seule personne nécessaire.
- Ménage et entretien des lieux
- Création de supports de com (site internet, flyers...)

Accusé de réception en préfecture
012-527955454-20220228-1_00228022022-DE
Reçu le 07/03/2022

Un autre agent sous missions ponctuelles connaissant bien l'équipement touristique avait déjà comme missions sur terra olt :

- Le travail sur les mannequins, habillage, réalisation des têtes
- Aide dans l'aménagement des salles et modifications scénographie
- Enregistrement des textes des audioguides
- Participation à l'élaboration des décors
- Assurer la « bobologie technique »

Il est ainsi proposé à ce deuxième agent de prendre le relais pour le fonctionnement de terra olt avec un CDD de droit privé à temps complet et une annualisation du temps de travail lissée sur 10 mois pour l'année 2022, du 07 Mars au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, un contrat de maintenance technique sera prévu par l'Office de Tourisme avec un prestataire pour pallier les problèmes techniques de l'espace scénographique Terra Olt.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, valide un CDD annualisé de droit privé à temps complet lissé sur 10 mois pour l'année 2022, soit du 07 Mars au 31 décembre 2022.

Ainsi délibéré à BOISSE-PENCHOT, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Publiée le 02 Mars 2022

le Président
Michel RAFFI

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC

L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).